



RÈGLEMENT FINANCIER DES CLASSES PRÉPARATOIRES  
2025/2026

## 1. Contribution des familles

La contribution des familles est répartie en **trois échéances** selon le calendrier ci-dessous. Les relevés de contributions seront disponibles sur votre espace **École Directe**. En cas de perte de vos identifiants, merci de contacter le secrétariat.

Toute période commencée reste due.

Relevés de Contributions	Date d'émission	Période concernées
Relevé 1	06/10/2025	01/09/2025 au 30/11/2025
Relevé 2	05/12/2025	01/12/2025 au 28/02/2026
Relevé 3	05/03/2025	01/03/2026 au 04/07/2026

## 2. Modalités de règlement

- Prélèvement automatique** (recommandé) : étalé sur 9 mois. Premier prélèvement de **210 € par enfant** à compter du 15/09/2025. Les autres prélèvements en fonction des relevés de contributions.
- Carte bancaire** : via l'espace École Directe.
- Virement bancaire** : IBAN FR76 3006 6100 8100 0103 5760 253. Celui-ci sera inscrit sur le relevé de contributions. Merci d'indiquer le compte comptable et le numéro du relevé.
- Chèque** : à l'ordre de *Fénelon Sainte-Marie La Plaine Monceau*, avec le talon du relevé de contributions.

**Adresse d'envoi :**

Service Comptabilité – 47 rue de Naples, 75008 Paris

📞 01 45 22 05 35 – 📩 familles@groupefenelon.org

⌚ Horaires : lundi à vendredi de 10h à 13h et 14h à 17h

## 3. Tarifs annuels

### ◆ Contributions

Niveau scolaire	Contribution annuelle	Assurance prévoyance *
SUP 1 <sup>ère</sup> année	2 802 €	76,10 €
SPE 2 <sup>ème</sup> année	2 802 €	76,10 €

\*cotisation facultative (facturée sur la 1<sup>ère</sup> période)

### ◆ Frais de demi-pension (midis, soirs)

- Repas réguliers** : Forfait périodique porté sur le relevé de contributions, quel que soit le jour choisi.

Cl. Préparatoires (midi ou soir)	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	5 repas
1 <sup>ère</sup> période	97 €	193 €	290 €	386 €	474 €
2 <sup>ème</sup> période	88 €	176 €	263 €	351 €	439 €
3 <sup>ème</sup> période	123 €	246 €	360 €	465 €	571 €
<b>Total annuel</b>	<b>308 €</b>	<b>615 €</b>	<b>913 €</b>	<b>1 202 €</b>	<b>1 484 €</b>

Cl. Préparatoires (midi et soir)	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	5 repas
1 <sup>ère</sup> période	183 €	366 €	549 €	732 €	898 €
2 <sup>ème</sup> période	166 €	333 €	499 €	665 €	832 €
3 <sup>ème</sup> période	233 €	466 €	682 €	881 €	1 081 €
<b>Total annuel</b>	<b>582 €</b>	<b>1 165 €</b>	<b>1 730 €</b>	<b>2 278 €</b>	<b>2 811 €</b>

Deux possibilités le midi : deux formules proposées (repas plateau ou cafétéria)

#### ◆ Le petit déjeuner

Tarifs des petits déjeuners réguliers. Forfait périodique porté sur la note de frais, quel que soit le jour choisi.

Cl. préparatoires*	1 petit Déjeuner	2 petits déjeuners	3 petits déjeuners	4 petits déjeuners	5 petits déjeuners
1 <sup>ère</sup> période	29 €	58 €	87 €	117 €	143 €
2 <sup>ème</sup> période	27 €	53 €	80 €	106 €	133 €
3 <sup>ème</sup> période	37 €	74 €	109 €	140 €	172 €
<b>Total annuel</b>	<b>93 €</b>	<b>185 €</b>	<b>276 €</b>	<b>363 €</b>	<b>448 €</b>

L'inscription pour les frais de demi-pension ou/et petits déjeuners se fait sur Ecole Directe par période. Les jours Choisis engagent la famille pour la période.

- 1<sup>ère</sup> période : **Inscription** du 1er au 10 septembre 2025
- 2e période : **modification** du 22 au 30 novembre 2025
- 3<sup>e</sup> période : **modification** du 14 au 19 février 2026

Cas particulier des élèves de SPE : Pendant la période des écrits aux concours, les repas (midi et soir et petit déjeuner) ne seront pas comptés. Ils seront déduits de la 3ème période

#### Absences

Toute absence inférieure à 7 jours, n'est pas remboursée.

Toute absence supérieure à 7 jours consécutifs est remboursée, sur certificat médical.

#### Repas exceptionnels

- Repas hors forfait: 10 € / repas
- Petit déjeuner hors forfait : 3.05 € / repas

#### ◆ ESPACE SELF-CAFETERIA DEDIE AUX PREPAS ET AUX LYCEENS

Accès libre avec possibilité d'achat de boissons et snackings divers (débité sur la carte de l'étudiant au tarif de chaque consommation choisie).

La carte scolaire doit être chargée soit sur votre compte école directe en CB, soit par chèque à l'ordre de Fénelon Sainte-Marie ou en espèces au service comptabilité (dans ce cas un ticket vous sera remis). L'étudiant aura également la possibilité de régler sa consommation directement en CB sur place.

Les parents ont la possibilité de contrôler, sur Ecole directe, les consommations de leurs enfants, hormis les achats payés directement en CB sur place.

Si l'étudiant a un solde débiteur, l'établissement se réserve le droit de ne pas l'accepter au self ou de la cafétéria. Tout solde débiteur pourra être incorporé sur les relevés de contributions.

Pour les étudiants 1<sup>ère</sup> année, s'il reste un solde créiteur sur la carte en fin d'année scolaire, celui-ci sera reporté sur l'année suivante.

◆ **Autres cotisations (facultatives) :**

- APEL (par famille) : 20 € (facturés sur la 1<sup>ère</sup> période)
- Caisse de solidarité (par famille) : 138 € (soit 46€ par période)
- Anciens élèves (uniquement les SUP) : 27 € (facturés sur la 3<sup>ème</sup> période). Elle permet l'adhésion unique et à vie à l'Association des Anciens élèves de Fénelon.

**4. Réductions possibles (non cumulables)**

Réduction sur la contribution des familles uniquement, selon le nombre d'enfants scolarisés à Fenelon La plaine Monceau. À demander lors de l'inscription/réinscription de l'élève

◆ **Familles nombreuses**

- 3 enfants : -10 %
- 4 enfants : -15 %
- 5 enfants : -20 %
- +5 enfants : +5 % par enfant

◆ **Aide financière solidaire (si quotient familial ≤ 20 000 €)**

Faire la demande avant le **20 septembre 2025**, en envoyant l'avis d'imposition à [familles@groupefenelon.org](mailto:familles@groupefenelon.org)

Pour calculer votre QF, rdv sur [www.economie.gouv.fr/particuliers/quotient-familial](http://www.economie.gouv.fr/particuliers/quotient-familial))

◆ **Remises exceptionnelles**

Pour certaines situations ponctuelles (décès, chômage, etc.).

Formulaire à télécharger sur [www.fenelonsaintemarie.org](http://www.fenelonsaintemarie.org) et à envoyer par mail à [familles@groupefenelon.org](mailto:familles@groupefenelon.org) avec justificatifs.

**5. Activités et projets pédagogiques**

Selon la classe, ils pourront vous être comptés en sus, vous en serez informés par l'équipe enseignante.

**6. Assurances**

- **Scolaire** : Fenelon assure tous les élèves via FIDES
- **Prévoyance** : Assurance facultative, facturée sur la 1<sup>ère</sup> période. En cas de chômage, décès ou invalidité d'un parent l'assurance prend en charge la contribution des familles ainsi que les frais de cantine (cf document de la Mutuelle Saint Christophe)

**7. Divers**

- **Carte scolaire** : fournie en septembre. Remplacement : 10 €
- **Crédit carte repas** : à recharger via École Directe ou au service comptabilité
- **Si par choix familial**, votre enfant quitte Fénelon Sainte Marie La Plaine Monceau avant la fin de l'année scolaire, la contribution des familles et les frais de cantine restent dues.

---

**8. En cas de litige**

Contactez la **Société de Médiation Professionnelle (SMP)**

24 rue Albert de Mun – 33000 Bordeaux

## **9. Données personnelles**

Les données personnelles collectées sur le site sont destinées au **Groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie – La Plaine Monceau**. Elles font l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, un droit d'accès aux données, de rectification et d'opposition à leur traitement ou leur conservation peut être exercé par toute personne concernée.

Ces droits peuvent être exercés par courrier **Groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie – La Plaine Monceau – Aurore de Saint Rémy – 47 rue de Naples – 75008 Paris** ou par courriel [adesaintremy@groupefenelon.org](mailto:adesaintremy@groupefenelon.org).